PRÉFET
DE L'EURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture de l'Eure

Covid-19 – Lettre d'information aux maires et présidents d'EPCI

Point en date du 13 janvier 2021

Organisation départementale de la vaccination

1) Bilan des premiers jours de vaccination de la phase 1 :

La vaccination contre le COVID-19 a débuté dans notre département depuis le 5 janvier dernier.

Cette première étape concerne les établissements regroupant des personnes âgées et les **personnes de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités** avec risque de forme grave de COVID-19 appartenant aux catégories suivantes :

- Professionnels de santé, y compris les professionnels libéraux,
- Personnel des établissements de santé et médico-sociaux intervenant auprès des personnes vulnérables,
- Sapeurs-pompiers,
- Aides à domicile intervenant auprès des personnes vulnérables.

Pour mémoire, la vaccination des sapeurs-pompiers éligibles est assurée par le service de santé du SDIS et supervisée par le médecin-chef.

D'ores et déjà, ce sont **2 200 personnes** qui ont pu, à ce jour, bénéficier du vaccin dans le département, principalement parmi la population des soignants, des pompiers mais aussi au sein de premières structures hébergeant des personnes âgées.

Ce **bon bilan** contribue à positionner la région Normandie parmi les régions ayant à ce jour le plus vacciné. Ainsi, en une semaine 30 % des 3 800 professionnels soignants éligibles ont été vaccinés et 70 % des 211 pompiers éligibles.

Ce mouvement s'accélère cette semaine avec la prise en compte progressive de **l'ensemble des structures d'hébergement** de personnes âgées de notre département (4 800 personnes).

Renforcement de la phase 1 de vaccination :

À partir du lundi 18 janvier, cette première phase sera étendue aux personnes âgées **de plus de 75 ans** ne résidant pas dans des structures d'hébergement.

Ce sont dans notre département près de **46 000 personnes** qui seront ainsi concernées par cette étape. **La vaccination de ce nouveau public s'étalera sur plusieurs semaines jusque fin février.**

2) Dispositif retenu pour la vaccination des personnes de plus de 75 ans :

Après échanges avec les élus et l'ARS, et en prenant compte des données territoriales (présence hospitalière, répartition des populations...) mais aussi des contraintes logistiques du vaccin, j'ai arrêté un dispositif organisé autour d'une forte mobilisation des structures hospitalières, auxquelles j'ai pu associer des initiatives proposées par les collectivités.

Le dispositif mis à disposition de la population à partir du 18 janvier comportera donc :

- **7 centres de vaccinations portés par des structures hospitalières** (hôpitaux d'Évreux, de Pont-Audemer, de Bernay, de Verneuil-d'Avre-et-d'Iton, de Gisors, de Vernon, des Andelys) ;
- **4 centres communaux** mis en place par des communes de notre département (Évreux, Gisors, Les Andelys, Louviers). Ces centres ont été retenus pour leur proximité immédiate avec un centre hospitalier.

Parallèlement, un travail est en cours de finalisation pour la mise en place d'une **structure mobile**.

Pour cette nouvelle étape, j'ai privilégié un dispositif robuste qui nous permette de couvrir l'ensemble de notre département tout en maîtrisant le processus, complexe, d'approvisionnement et d'organisation (sécurité sanitaire, traçabilité, respect des conditions de mise en œuvre du vaccin notamment les conditions de conservation).

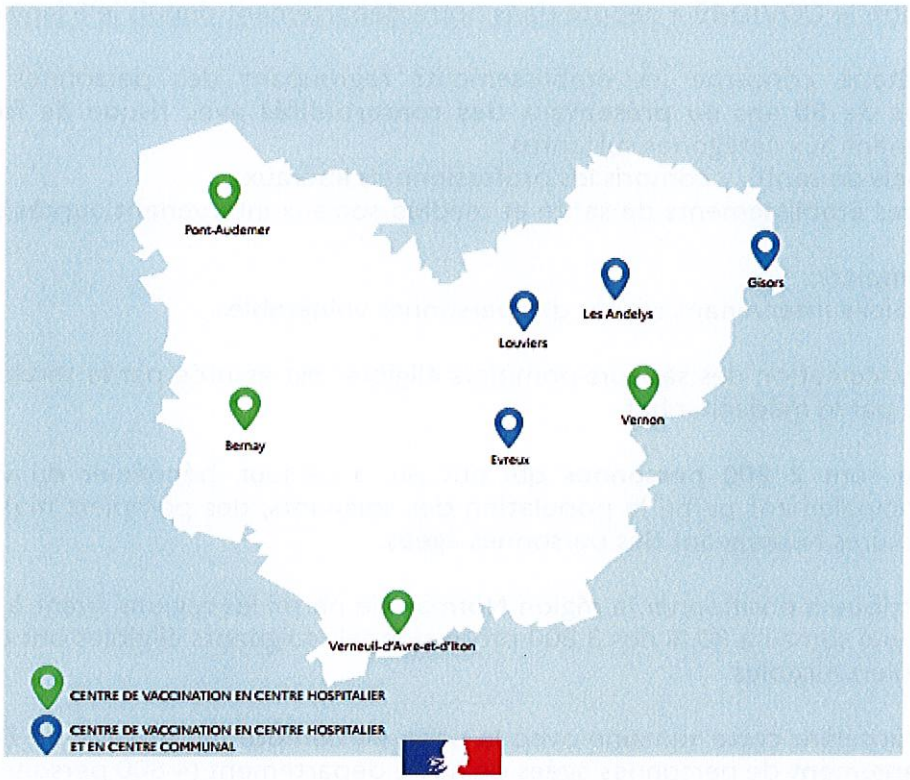

Chacun de ces 11 centres pourra accueillir les personnes cibles, quel que soit leur lieu de domiciliation.

Ce n'est qu'une **première étape** : le processus vaccinal durera en effet plusieurs mois, pour venir progressivement toucher l'ensemble de la population. C'est pourquoi je remercie tous les élus qui ont fait part à la préfecture ou à l'ARS de la disponibilité des moyens tant humains que matériels. Ces propositions pourront contribuer aux étapes suivantes en renforçant le réseau territorial des centres de vaccination.

Modalités de prise de rendez-vous pour la vaccination des personnes de plus de 75 ans :

La liste des centres de vaccination est **accessible** à partir du 14 janvier sur Internet :

sante.fr

Pour faciliter la prise de rendez-vous, une plateforme d'accueil téléphonique centralisée sera accessible à partir du 14 janvier au numéro suivant :

02 79 46 11 56 (de 8h à 18h - 7 jours/7)

La prise de rendez-vous est également possible à partir de la plateforme **doctolib.fr**.

Seules les personnes entrant dans les catégories éligibles peuvent se faire vacciner.